

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 10 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le dix du mois de septembre,

A la salle des fêtes de SAINT-HIPPOLYTE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 3 septembre 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Florent MOUREAUX, Hervé CAGNON, , Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Françoise VIPREY, Brigitte COURTET, Bertrand LOUVET, Françoise VUILLEMIN, Vincent BOBILLIER, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Sébastien BARRAS, David MONNET, Philippe MITTAG, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Julien NAEGELEN, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Pascal JACQUOT, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Dany KRASAUSKAS, Didier DURAND, Véronique SALVI, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Pierre BARTHOULOT, Francine LA PENNA, Georges VALLAT, Patricia PARATTE, Caroline ARGOUARC'H, Stéphane FRATCAZK, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Jean-Philippe DA COSTA, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Pascal FORET, Pascal CATTIN, Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT

Procuration : Marc CLAIS donne procuration à Dominique BERNARD, Maxime MARTIN donne procuration à Pascal JACQUOT, Denis SIMONIN donne procuration à Caroline ARGOUARC'H, Fernande SPIELMANN donne procuration à Françoise BARTHOULOT, Noël SAUNIER donne procuration à Boris LOICHOT, Francine MISERE donne procuration à Catherine RACINE

Excusés : Christel PILLOT, Gérard GENTIT représenté par Hervé CAGNON, Roland MARTIN, Martial CORDIER, Jean-Paul FEUVRIER, Claudine CAGNON, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN représenté par Stéphane FRATCAZK, Claude MARTELET représenté par Jean-Philippe DA COSTA, Isabelle MOUGIN, Samuel HOUSER représenté par Pascal CATTIN

Absents : Christophe JANIN, Luc TAILLARD, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Françoise VIPREY

MEMBRES :	En exercice : 64	Présents : 48	Ayant pris part à la délibération : 54
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2026-09-08	Objet : CYCLE DE L'EAU – Lancement de l'enquête publique pour le captage des oeuches à LIEBVILLERS
---	---

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L.1321-2 et suivants relatifs à la protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine ;

Considérant la nécessité d'assurer la protection de la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable contre les risques de pollution susceptibles d'affecter sa qualité ;

Communauté de communes du Pays de Maîche

24, rue Montalembert 25 120 Maîche

Tél : 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr

Considérant que, dans le cadre de la procédure réglementaire de protection des captages, une étude a été réalisée afin de définir les périmètres de protection du captage des Oeuches à Liebvillers ainsi que les prescriptions associées ;

Considérant que la proposition technique présentée définit notamment les périmètres de protection ainsi que les prescriptions associées ;

Considérant qu'il convient désormais de poursuivre la procédure réglementaire par la constitution et la soumission du dossier à enquête publique ;

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré, 1 abstention (Léon BONVALOT) DECIDE :

- D'ADOPTER la proposition technique concernant la délimitation des périmètres de protection du captage des Oeuches à Liebvillers et les prescriptions associées,
- D'ADOPTER le dossier d'enquête publique,
- DE SOLLICITER auprès de Monsieur le Préfet du Doubs la désignation d'un commissaire enquêteur ainsi que l'ouverture de l'enquête publique,
- D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à la poursuite de la procédure de protection du ou des captages.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...
Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :
Voix pour : 53
Voix contre : 0
Abstention : 1